

# Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

## Services d'accès Internet local (SAIL) – Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut Dans des zones visées par une entente sur des revendications territoriales globales (ERTG)

### 1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Services partagés Canada (SPC) doit se procurer les services définis à la rubrique « Définition du besoin », ci-dessous. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à signifier l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat pour ces services à un fournisseur présélectionné. Toutefois, avant d'attribuer ce contrat, le gouvernement veut donner la possibilité aux autres fournisseurs de montrer qu'ils peuvent satisfaire aux exigences énoncées dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités durant la période d'affichage de quinze (15) jours civils.

Si d'autres fournisseurs présentent au cours de cette période d'affichage de quinze (15) jours civils un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement procédera à un processus complet d'appel d'offres par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres ou par les moyens traditionnels en vue d'attribuer le contrat.

Si aucun autre fournisseur ne présente, au plus tard à la date de clôture, d'énoncé de capacités montrant qu'il satisfait aux exigences établies dans le PAC, un contrat pourra être attribué au fournisseur présélectionné.

SPC a déjà un contrat avec Bell Canada pour des SAIL dans les mêmes régions, à l'exclusion des zones visées par une ERTG. SPC pourrait envisager une modification du contrat actuel de SAIL avec Bell Canada si SPC ne reçoit pas d'énoncé de capacités d'autres fournisseurs pour la prestation de services dans ces zones.

### 2. Définition du besoin

SPC doit se procurer des services d'accès Internet local (SAIL) qui lui permettront, ainsi qu'à d'autres ministères, d'accéder aux services Internet publics à partir de divers emplacements et zones au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut qui sont visés par une entente sur des revendications territoriales globales (ERTG).

Les SAIL permettront l'accès aux services Internet publics au moyen de technologies d'accès Internet commerciales. Les SAIL seront notamment déployés comme moyen de transport pour relier les réseaux ministériels étendus par l'entremise de réseaux privés virtuels (RPV) sécurisés à partir de divers endroits au Canada, particulièrement là où une connexion physique directe aux sites intranet ministériels n'est pas possible, comme dans les bureaux à distance.

Le contrat proposé sera d'une durée de deux (2) à compter de la date d'attribution dudit contrat, et il sera assorti d'une option irrévocable de la part du Canada d'en prolonger la durée d'au plus une (1) période supplémentaire d'une (1) année.

### 3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

- a) Le répondant doit démontrer à l'aide d'exemples précis qu'il est en mesure de satisfaire aux exigences obligatoires suivantes.

N° de référence	Critères techniques obligatoires	Satisfait/Ne satisfait pas
-----------------	----------------------------------	----------------------------

<b>M-001</b>	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a élaboré, mis en œuvre et fourni un service d'accès Internet local pendant au moins vingt-quatre (24) mois consécutifs au cours des trois (3) années précédant la date de clôture de la réponse.	
<b>M-002</b>	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni à une organisation, pendant une période d'au moins vingt-quatre (24) mois consécutifs au cours des trois (3) dernières années, un bureau de service dont les services étaient offerts tous les jours, 24 heures sur 24, pendant toute l'année (24x7x365).	
<b>M-003</b>	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède la capacité de soutenir un trafic de protocole IPv4, IPv6 et/ou une combinaison de protocoles IPv4 et IPv6, à certains SIP, selon l'emplacement dans une zone de couverture.	
<b>M-004</b>	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut assurer les services Internet à l'échelle de la province ou des territoires indiqués dans sa soumission et fournir des détails comme les zones couvertes par le service du soumissionnaire ainsi que la portée et la portée étendue du réseau à d'autres zones par l'entremise de la sous-traitance ou d'arrangements avec d'autres partenaires.	

- b) Le répondant doit satisfaire à toutes les exigences énoncées à l'annexe B – Énoncé de travail.
- c) Étant donné que l'évaluation de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement est requise avant l'attribution d'un contrat pour ces services, à la discrétion de SPC, le répondant doit présenter un diagramme de réseau complet, une liste des produits de TI et une liste des sous-traitants (s'il y a lieu) conformément à l'annexe A pour évaluation et approbation par le Canada à titre de preuves additionnelles à l'appui de l'énoncé des capacités.

#### 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

L'exception au titre de la sécurité nationale (ESN) a été invoquée, de sorte que cet achat est soustrait à l'application des accords commerciaux.

#### 5. Justification du recours à un fournisseur présélectionné

Bell Canada est le seul fournisseur connu pouvant fournir les SAIL qui répondent aux exigences essentielles minimales énoncées ci-dessus. Par conséquent, il a été recommandé à la haute direction des SAIL que les services de Bell Canada soient retenus pour les zones visées par une ERTG.

#### 6. L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat :

Alinéa 6d) – une seule personne est en mesure d'exécuter le marché.

#### 7. Cet achat pourrait être assujéti à l'une ou plusieurs des ERTG suivantes :

##### Yukon

- Accord-cadre définitif

- Entente définitive des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik
- Entente définitive de la Première Nation de Little Salmon/Carmacks
- Entente définitive de la Première Nation des Nacho Nyak Dun
- Entente définitive de la Première Nation de Selkirk
- Entente définitive du conseil des Tlingits de Teslin
- Entente définitive de la Première Nation des Gwitchin Vuntut
- Entente définitive des Tr'ondek Hwech'in
- Entente définitive du Conseil des Ta'an Kwach'an
- Entente définitive de la Première nation du Kluane
- Entente définitive de la Première Nation des Kwanlin Dun
- Entente définitive de la Première nation de Carcross/Tagish
- Accord définitif nisga'a
- Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen

#### **Territoires du Nord-Ouest**

- Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in
- Convention définitive des Inuvialuits
- Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu
- Accord sur les revendications territoriales du peuple tlicho

#### **Nunavut**

- Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

### **8. Nom et adresse du fournisseur présélectionné**

Bell Canada  
160, rue Elgin  
Ottawa (Ontario) K2P 2C4

### **9. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui se jugent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les biens, les services ou les travaux de construction décrits dans le PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

### **10. Date limite pour la présentation d'un énoncé de capacités**

La date et l'heure limites pour la réception des énoncés de capacités sont le lundi 16 septembre 2015.

Seuls les fournisseurs qui auront présenté un énoncé de capacités seront avisés par écrit de la décision prise par SPC de conclure un contrat sans appel d'offres ou de procéder à un appel d'offres.

### **11. Transmission des demandes de renseignements et énoncés de capacités**

Faire parvenir toute demande de renseignements et énoncé de capacités à :

Tony Phan, agent d'approvisionnement  
Services partagés Canada  
Acquisitions et relations avec les fournisseurs  
180, rue Kent  
Ottawa (Ontario) K1P 0B6  
Téléphone : 613-219-4471  
Courriel : [tony.phan@canada.ca](mailto:tony.phan@canada.ca)

## **ANNEXE A**

La liste des produits de TI à remplir est annexée séparément.

## **ANNEXE B – Énoncé de travail**

L'énoncé de travail (ET) est annexé séparément.